

## **14567 - La destinée de sa sœur ayant souffert de maladies graves et douloureuses avant sa mort**

---

### **question**

Ma sœur âgée de 14 ans est décédée et je veux savoir si elle est allée au paradis ou en enfer. Elle avait souffert de nombreuses maladies parmi lesquelles l'hémophilie. Celle-ci avait fini par affecter le corps intérieurement et extérieurement et lui causer une intense douleur, de nombreuses opérations, la cirrhose et le cancer de la peau. Au cours de ces derniers jours, elle a souffert d'une insuffisance rénale et a été soumise à des appareils de dialyse pendant quatre mois, opération qui s'est accompagnée d'une douleur aiguë, d'un drame poignant. Le décès s'ensuivit subitement.

### **la réponse favorite**

Le dogme qui anime la communauté fidèle à la Sunna stipule qu'on ne peut assurer à personne ni l'accès au paradis ni l'accès en enfer, à moins qu'il s'agisse de quelqu'un en faveur duquel Allah ou Son messenger ont fait un témoignage dans ce sens. C'est parce que seule la révélation (divine) permet de savoir si quelqu'un mérite un tel témoignage. Or, la révélation divine a cessé depuis la mort du Prophète (bénédition et salut soient sur lui) et seul Allah, le Créateur, connaît la réalité de la fin réservée (à chaque individu) et les secrets profonds des âmes. Toutefois, le musulman adepte de l'unicité divine, qui a prononcé les deux professions de foi et en a respecté les implications, ne peut pas ne pas aller au paradis ; il peut subir un châtement pour ses péchés, comme ceux-ci peuvent lui être pardonnés, mais dans l'un et l'autre cas, il finira par être admis au paradis. Ceci est inévitable compte tenu de la promesse rassurante faite par Allah.

Des textes sûrs enseignent que les enfants musulmans morts à bas âge auront pour parrain et marraine Abraham (psl) et son épouse Sara et que l'enfant intercédera en faveur de ses père et mère au jour de la Résurrection.

Quant à ceux morts après l'âge adulte, leur récompense dépendra de la bonne qualité de leurs œuvres. Si celles-ci ne sont pas bonnes, leur sort dépendra de la volonté divine et Allah pourra alors les châtier ou leur pardonner.

Ce que la sœur, auteur de la question, a dit à propos des souffrances subies par sa sœur (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde), nous espérons qu'il justifiera l'élévation de son grade auprès d'Allah. En effet, tout souci et toute tristesse qui auront envahi le croyant auront été des moyens par lesquels Allah effacera ses péchés ».

Des hadith sûrs ont attribué le grade de martyr à celui qui meurt des suites d'une crise d'appendicite. Les gens qui n'auront pas subi d'épreuves souhaiteront, lorsqu'au jour de la Résurrection ils verront la récompense accordée aux victimes d'épreuves, que leurs corps eussent été déchiquetés avec des scies.

C'est pourquoi nous espérons que, si votre sœur est morte ferme dans l'épreuve, croyante en Allah et fidèle à Ses prescriptions dans la mesure du possible, Allah lui accordera une énorme récompense et une place honorable.

Nous demandons à Allah de lui accorder et de nous accorder Sa miséricorde. En effet, Il entend et exauce. Allah le sait mieux.